



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 21/11/2022

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Laurent ROBIN, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Carl HOLGADO-ROTAMERO, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2022-58 CONVENTION DE MECENAT SOREGIES

Afin d'apporter une note festive dans la commune, la mairie de Thuré fait appel à SOREGIES pour réaliser la pose et la dépose des illuminations de Noël.

En tant que mécène de l'opération, conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} août 2003 (N°2003-709 relative au mécénat), SOREGIES apportera son soutien matériel à cette véritable tradition des fêtes de fin de fin d'année pour un montant de 2 451€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la convention de mécénat passée entre SOREGIES et la commune de Thuré.

AR Prefecture

086-218602720-20221128-2022_58-DE
Reçu le 01/12/2022
Publié le 01/12/2022

Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **29 NOV. 2022**

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20221128-2022_58-DE
Reçu le 01/12/2022
Publié le 01/12/2022